

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 73-M (1975)

Heft: 12

Artikel: Cadastre polyvalent et statistique des superficies

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilung der Redaktionskommission

Die Redaktionskommission unserer Zeitschrift «Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik» hat an ihrer letzten Sitzung wichtige Beschlüsse zur zukünftigen Gestaltung der Zeitschrift gefasst:

Ab 1. Januar 1976 wird die bisherige Aufteilung in Mitteilungsblatt und Fachblatt aufgehoben. Ab 1976 werden also wieder zwölf einheitliche Monatshefte herauskommen. Das bedeutet nicht, dass weniger Stoff veröffentlicht werden soll; der Umfang der bisherigen vier Fachblätter soll auf die zwölf monatlichen Hefte aufgeteilt werden.

Diese Änderung erfolgt aus finanziellen Erwägungen. An sich hält die Kommission eine Trennung in Mitteilungsblätter und in programmierte Fachhefte nach wie vor für sinnvoll. Hingegen hat sich herausgestellt, dass diese Aufteilung in unserem engen finanziellen Rahmen wenig anpassungsfähig ist.

Die Redaktoren sind nach wie vor bestrebt, auch in der neuen Form ein Redaktionsprogramm, das alle Fachgebiete umfasst, einzuhalten. Die Gliederung in Fachaufsätze und Mitteilungen – letztere in die bekannten Rubriken aufgeteilt – soll beibehalten werden.

Auch die äussere Aufmachung, der Titel und die graphische Gestaltung des Titelblattes wurden in Frage gestellt. Da aber intensive Verhandlungen über eine Eingliederung der Zeitschrift «Vermessung – Mensuration» des Vereins Schweizerischer Vermessungstechniker laufen, möchte die Kommission mit Änderungen zuwarten; zu häufiger Wechsel könnte Verwirrung schaffen. Die Redaktion hofft, dass die Leser diesen Massnahmen Verständnis entgegenbringen, und bittet weiterhin um eine enge Zusammenarbeit, sei es durch Textbeiträge oder durch konstruktive Anregungen.

R. Conzett

Cadastre polyvalent et statistique des superficies

Rapport de la Commission de prospective «Cadastre polyvalent» de la SSMAF destiné au groupe de travail de l'Administration fédérale pour l'étude de la statistique des superficies et l'utilisation du sol (Postulat Hagmann).

Zusammenfassung

Die Leitbildsubkommission I stellt einleitend die Definition, das Ziel und den Inhalt des Mehrzweckkasters vor.* Sie zeigt Vor- und Nachteile der heutigen Arealstatistik der Grundbuchvermessung, der Arealstatistik 1972 (Informationsraster des ORL) sowie der zahlreichen land- und forstwirtschaftlichen Statistiken des Eidgenössischen Statistischen Amtes und der Abteilung für Landwirtschaft, welche gestützt auf die Artikel 32 und 33 des Landwirtschaftsgesetzes erstellt werden. Ebenso geht sie auf die neuen, zur Diskussion stehenden Methoden der Fernerkundung ein. Sie erläutert, dass der von ihr konzipierte Mehrzweckkaster geeignet wäre, diese Angaben und weitere, über bauliche Bodennutzung und die Bevölkerung beispielsweise, ohne besonderen Aufwand stets nachgeführt zu liefern.

Hiezu müssten die verschiedenen Inhalte, welche sich in geometrische und zugeordnete Angaben gliedern, auf Deckpausen dargestellt oder nach Informationsebenen geordnet in Datenbanken gespeichert werden. Die Kommission betont erneut, dass die baldige Vollendung der Grundbuchvermessung notwendig ist, und nicht gewartet werden darf, bis die Landumlegungen durchgeführt sind.

Die Kommission erkennt die Wichtigkeit des Postulates Hagmann. Sie findet, dass zur Verwirklichung einer neuen Arealstatistik der Schweiz alle vorhandenen Informationsquellen beizogen werden sollten. Sie ist der Ansicht, dass der künftige Mehrzweckkaster der Schweiz die notwendigen Angaben für das Grundbuch, für die Raumplanung und für die Bodennutzung zu enthalten habe.

1. Introduction

La Commission de prospective étudiant le *cadastre polyvalent*, nommée en 1972 par la Société Suisse des Men-

surations et Améliorations Foncières (SSMAF), a été priée de donner son avis sur la statistique des superficies de la Suisse.

La commission répond volontiers à cette invitation étant donné que la collecte de données diverses nécessaires à la statistique des superficies constitue un aspect particulièrement important du cadastre polyvalent.

La *mensuration cadastrale*, base du registre foncier, telle qu'elle a été conçue et prévue par le Code civil de 1912 et les ordonnances et prescriptions du Conseil fédéral (Département de Justice et Police et Direction fédérale des mensurations cadastrales), est exécutée et mise à jour par des ingénieurs-géomètres. Cette mensuration, avec ses plans et registres, ses données techniques et juridiques, a déjà son utilisation pour de multiples buts et représente la base pour la future banque de données. Bien qu'offrant déjà beaucoup de données, la mensuration cadastrale ne répond plus, surtout dans les zones de développement, aux exigences actuelles et les inconvénients du système sont connus: des plans de situation de même contenu, établis à diverses échelles sont exécutés et tenus à jour par divers offices d'une manière analogue. Des données semblables sont également réunies différemment et plusieurs fois par diverses instances. Des levés faits pour des besoins spéciaux sont souvent perdus une fois utilisés. Il est clair d'ailleurs que l'évolution technique et économique de la société actuelle exige une mensuration plus riche en éléments que celle qui a été conçue en 1912.

C'est la raison pour laquelle la SSMAF constitua, en 1968 déjà, une commission de prospective qui publia son rapport en 1970. En 1972 la SSMAF chargea notre commission d'étudier les bases d'un cadastre à buts multiples, tel qu'il est étudié dans d'autres pays comme la Suède, la RFA, la France, le Danemark, etc.

1.1 *Cadastre polyvalent (CP)*

Fondamentalement il s'agit de développer la collection des diverses données et d'améliorer la coordination des différentes instances.

C'est le *cadastre polyvalent*, à l'établissement duquel doivent collaborer toutes les instances intéressées qui,

* Vergleiche Mitteilungsblatt 9-75 «Planbeschaffung für die Raumplanung»

aujourd'hui déjà collectent, administrent et tiennent à jour certaines données partielles.

Notre commission a adopté la *définition* du cadastre polyvalent et son *but* tels qu'ils ont été précisés par la commission de la Fédération internationale des géomètres qui s'occupe du même problème.

1.2 *Définition*

«Le cadastre polyvalent est une base de localisation géographique et de définition d'informations techniques, juridiques et économiques concernant le sol.»

1.3 *But*

«Le but du cadastre polyvalent est de mettre à disposition de la collectivité des documents pouvant satisfaire aux besoins du registre foncier, de l'aménagement du territoire, du génie rural et civil, des services publics, de la statistique, de la science et de la recherche.»

1.4 *Etablissement*

Notre commission considère que la mensuration cadastrale contient les éléments fondamentaux indispensable au CP; ces éléments complétés par de multiples autres informations, seront représentés par des systèmes de superposition de plans et d'informations codifiées. L'ensemble de ces données superposables classées par catégories constituent le CP dont les informations devront pouvoir être mises à disposition pour être *automatisé* dans une ou plusieurs *banques de données* centrales ou régionales, auxquelles seront reliés par «terminal» les services les plus importants de l'administration.

Ces données diverses devront être reliées entre elles par des *éléments de jonction*, par exemple des coordonnées, des numéros de parcelles, de bâtiments, de genres d'utilisation du sol, etc.

2. Contenu du cadastre à buts multiples

Le cadastre à buts multiples se compose de:

a) *données géométriques*: lignes de situation, frontières et limites, courbes de niveau, alignements de constructions, périmètres de zones de même affectation, etc.,

b) *données supplémentaires*: indications de restrictions de droit public et privé se rapportant à l'utilisation du sol, données concernant les conditions naturelles, les habitants, les constructions (qualité, surface, hauteur, nombre d'étages, bâtiments publics, bâtiments souterrains, garages), les habitants, les places de travail, les catégories d'utilisation du sol, etc.

La commission a prévu le contenu suivant:

2.1 *Points fixes de mensuration de tous genres*

2.2 *Cadastre juridique*

2.2.1 Partie technique:

- éléments pour la localisation générale (communes, noms, lieux)
- éléments pour la localisation spécifique (numéros de plans et de parcelles, coordonnées des points limites, définitions des parcelles, numéros d'assurance-incendie des bâtiments)

2.2.2 Partie juridique:

- numéros de feuilles du grand livre
- noms de propriétaires
- servitudes et charges foncières

2.3 *Valeurs, estimation fiscale*

- Estimation de la valeur du sol
- Estimation de la valeur des bâtiments
- Valeurs véniales

2.4 *Topographie*

- Altitudes
- Courbes de niveau

2.5 *Données naturelles*

- Géologie, pédologie
- Cours d'eau
- Climat

2.6 *Données techniques*

- Conduites souterraines et aériennes de tous genres
- Voies de communication de tous genres

2.7 *Données sur l'utilisation du sol*

2.7.1 Utilisation pour la construction

- Effective
- Juridiquement possible

2.7.2 Utilisation pour l'agriculture et la sylviculture

- Effective
- Possible

2.7.3 Utilisation technique du sol

- Effective (gravières, carrières, etc.)
- Possible

Remarque: Les différentes utilisations effectives et les catégories à lever seront fixées d'entente avec les services et groupements professionnels intéressés.

3. La statistique des superficies comme partie du cadastre polyvalent

3.1 *Généralités*

La statistique des superficies est à considérer comme un des aspects du cadastre polyvalent. L'une des tâches de notre commission est, en effet, de définir, en fonction des différentes régions du pays, le *contenu* du cadastre polyvalent, et quelles sont les *données* qui doivent *compléter* celles de la mensuration cadastrale officielle actuelle pour permettre d'atteindre les buts de ce futur cadastre. Notre commission étudie également:

- comment les données du cadastre polyvalent seront *établies*,
- comment elles pourront être *mises à disposition* de la collectivité d'une manière permanente,
- comment ces différentes données seront *tenues à jour*.

Elle s'est préoccupée de connaître ce qui était envisagé dans ce domaine à l'étranger, en particulier en République fédérale allemande et en Suède (dans ce dernier pays une banque de données basée sur les éléments du cadastre fonctionne déjà).

Les bases d'une statistique des superficies peuvent être obtenues de deux manières, soit:

a) en utilisant les diverses catégories de superficies fournies par la mensuration parcellaire, là où elle existe; ces catégories devraient être mieux définies par le Bureau fédéral de statistique;

b) en utilisant des techniques basées sur l'emploi de prises de vues aériennes (télédétection, orthophotographies, etc.).

Le choix dépend de:

- la fréquence de la variation des données de superficies et de leur emploi
- l'urgence d'en disposer

- l'exactitude nécessaire aux utilisateurs
- l'unité à laquelle on désire rapporter ces données de superficies (parcelle, commune, hectare, carré d'unité de base)
- les moyens financiers dont on peut disposer
- la catégorie d'utilisateurs et de leurs besoins réels futurs (fréquence d'utilisation, exactitude, etc.)

Au vu de ces critères, la manière d'établir ces statistiques de superficies variera suivant les régions du pays.

3.2 Situation actuelle

3.2.1 *Statistique basée sur la mensuration parcellaire*
 Les catégories d'utilisation du sol sont au nombre de dix et définies comme suit: bâtiments, places – jardins – parcs, champs – prés, vignes, pâturages, bois, pâturages boisés, voies ferrées – routes – chemins, eaux, surface inculte. Elles sont levées par l'ingénieur-géomètre et figurées sur le plan cadastral. Lors du «calcul des natures de cultures», on détermine la surface de ces différentes fractions pour chaque parcelle de propriété; par addition de ces résultats on obtient la statistique des superficies pour la commune ou le secteur mensuré.

Avantages:

- dans les zones urbaines et les zones agricoles du Plateau, du Jura et des Préalpes, les données peuvent être facilement collectées et tenues à jour.

Inconvénients:

- les modifications de l'utilisation du sol ne sont levées généralement que lors de mutations aux limites de propriétés ou lors de constructions. Les autres modifications ne sont que rarement annoncées aux ingénieurs-géomètres,
- la mise à jour de régions où la culture du sol est abandonnée est difficile,
- l'ingénieur-géomètre délimite les différentes utilisations du sol; les spécialistes agronomes ou forestiers ne sont généralement pas consultés; l'interprétation, variable suivant les cantons, de la définition des différentes catégories d'utilisation du sol provoque des différences,
- finalement les résultats ne sont représentés dans la statistique que par des chiffres; leur représentation sur un plan général, afin d'obtenir une vue d'ensemble, manque,
- seule une mensuration parcellaire complète, à laquelle collaborent toutes les instances intéressées, peut fournir une statistique des superficies complète.

3.2.2 *Statistique de la superficie de la Suisse 1972*

Statistique de la Suisse, 488e fascicule

On a utilisé pour son établissement la grille d'information de l'Institut d'aménagement du territoire de l'EPFZ (ORL) (voir explications dans le fascicule précité). Sur la base de la carte nationale au 1:25 000 et 1:50 000, à l'aide d'une *grille hectométrique*, on a déterminé et mis en mémoire, pour chaque hectare ainsi formé, le genre unique ou prépondérant d'utilisation du sol. Des écarts de 3 % au maximum sont apparus lors de comparaisons avec des données de la mensuration parcellaire.

Avantages:

- on obtient l'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire national,
- la représentation graphique des résultats est facile.

Inconvénients:

- cet enregistrement de données par hectare s'effectue selon une délimitation arbitraire; la relation avec d'autres éléments (habitants, places de travail, surface habitable), collectés différemment, est difficile,
- les limites des communes sont déterminées également par des lignes du quadrillage hectométrique,
- l'enregistrement dans les zones bâties, d'après la densité forte, moyenne et faible, n'est pas précis et ne comprend que les groupes de bâtiments de plus de 2 hectares,
- la *mise à jour* ne peut être assurée que par l'élaboration d'une statistique *nouvelle*, totale ou partielle,
- la statistique correspond à l'état de la mise à jour de la carte nationale; les données ainsi fournies se rapportent à différentes années; ainsi la statistique 1972 correspond à la situation de 1965 en moyenne.

3.2.3 *Statistiques du Bureau fédéral de statistique (ESTA) concernant l'économie agricole et forestière*

Les autres statistiques suivantes existent également:

3.2.3.1 *Recensement des cultures* en relation avec le dénombrement des exploitations agricoles.

3.2.3.2 *Recensement des arbres fruitiers*, exécuté en partie à l'aide de photos aériennes.

3.2.3.3 *Statistique forestière*

3.2.4 *Statistique de la Division fédérale de l'agriculture*

3.2.4.1 *Cadastre de la production agricole*

Remarque:

La statistique agricole concernant l'utilisation momentanée du sol, selon l'art. 32 de la loi fédérale sur l'agriculture du 3 octobre 1951, ne suffit pas pour assurer l'application de cette dernière.

Il nous paraît indispensable d'obtenir:

- des recensements sur l'utilisation possible du sol agricole (cadastre de la production agricole selon l'art. 33 de la loi précitée),
- la concordance des levés des diverses surfaces avec les données fournies par les propriétaires et les fermiers.

3.2.4.2 *Cadastre alpestre*

3.2.4.3 *Cadastre viticole*

3.2.4.4 *Recensement annuel des cultures*

Avantages:

Les statistiques sous chiffres 3.2.3 et 3.2.4 permettent de disposer des données essentielles concernant la production.

Inconvénients:

- les statistiques sous chiffres 3.2.3 et 3.2.4 sont effectuées indépendamment les unes des autres. Des croisements et des oubli sont inévitables. Les recensements se font dans les communes; des parcelles de propriétaires habitant dans d'autres communes ne sont souvent pas comprises dans ces recensements,
- la plupart de ces statistiques seront beaucoup plus sûres dès que la mensuration parcellaire pourra fournir partout les informations sur la propriété, les propriétaires, les parcelles et leur surface.

3.3 *Nouvelles méthodes envisagées*

3.3.1 *Télédétection* (Postulat Hagmann)

Il est prévu la détermination et l'enregistrement des données concernant l'utilisation du sol au moyen de

photos aériennes ou par «scanning». Les études sont présentement en cours.

Notre commission est d'avis que ces méthodes de recensement devraient être prévues de manière que les résultats obtenus puissent être utilisés pour différents buts. D'autre part, il faudra éviter de recenser des renseignements que la mensuration parcellaire peut fournir et tenir à jour.

Avantages:

- l'utilisation du sol peut être déterminée d'une manière plus différenciée, dans les limites des possibilités photographiques,
- ces méthodes facilitent la collecte de données,
- ces données peuvent être représentées sous forme de plans d'information dans le cadastre polyvalent.

Inconvénients:

- ceux mentionnés dans le procès-verbal de la séance du 10 décembre 1974, du Groupe de travail «Postulat Hagmann»,
- la documentation recueillie n'est valable que pour un des recensements périodiques de la statistique des surfaces.

4. Propositions de la commission

4.1 Régions avec mensuration parcellaire

Les statistiques des superficies de la mensuration doivent être utilisées pour la statistique d'utilisation du sol partout où des résultats suffisants peuvent être fournis et pour autant que les catégories d'utilisation du sol soient mieux différenciées. Ce sont les régions urbaines et agricoles de valeur.

Il faut encore examiner:

- comment l'enregistrement des données peut être conçu de telle manière qu'il puisse être figuré graphiquement sur une carte ou un plan,
- si dans les autres régions de moindre valeur du sol, il y a lieu de différencier pareillement l'utilisation du sol.

4.2 Régions sans mensuration parcellaire

La commission préconise l'exécution accélérée de mensurations selon une méthode simplifiée, ainsi qu'elle a déjà été conseillée pour les besoins de l'aménagement du territoire.

Les genres d'utilisation du sol seront déterminés par la méthode de la *télédétection* (photos aériennes, orthophotos, etc.).

Le périmètre des zones de même utilisation pourrait être enregistré par coordonnées afin de pouvoir utiliser ces données pour la future mensuration parcellaire (plan d'information superposable figurant les zones d'utilisation, avec indication des genres d'utilisation).

4.3 Limites des communes

Les territoires des communes forment des unités comme les parcelles des mensurations parcellaires. Leurs limites peuvent être définies dans le plan cadastral ou le plan d'ensemble de la mensuration parcellaire, ou à défaut à l'aide de la carte nationale au 1:25 000 (plan d'information des limites des communes et autres frontières de régions, districts et cantons).

4.4 Les deux «plans d'information» mentionnés sous 4.2 et 4.3 procurent les avantages suivants:

- ils peuvent être mis à jour indépendamment l'un de l'autre par l'office compétent et être automatiquement dessinés à différentes échelles,
- ils peuvent être assemblés et permettent la représentation des données par commune sous forme de plans à différentes échelles ou de fichiers,
- les plans d'information peuvent être combinés avec d'autres informations (voir 4.5).

4.5 Liaison avec d'autres informations

4.5.1 Parcelles

Les parcelles et leur numéro forment un autre *plan d'information* qui peut être combiné avec celui des genres d'utilisation par parcelle. Les programmes pour l'application automatisée sont connus.

4.5.2 Habitants

Le domicile de la plus grande partie des habitants est aujourd'hui déjà géographiquement connu par l'indication de l'adresse postale. Le numéro de police du bâtiment et une paire de coordonnées y relatives suffisent pour déterminer le domicile de chacun.

Les recensements de population par zones sont ainsi possibles.

4.5.3 Propriétaires

Les propriétaires fonciers sont inscrits au registre foncier. Dans le registre des propriétaires, les parcelles leur appartenant sont mentionnées par leur numéro. En complétant cette indication par une paire de coordonnées ou par les coordonnées des points du périmètre, on peut obtenir un recensement rapide concernant la propriété.

4.6 Système d'information polyvalent

Les données sous chiffre 4.5 constituent déjà des éléments d'un système d'information polyvalent. Un tel système doit être établi par étapes. Les recensements doivent être coordonnés.

A côté des problèmes propres à l'automation, des problèmes fondamentaux d'organisation, ainsi que des questions concernant entre autres l'exploitation des photos aériennes ou l'organisation du registre foncier, jouent un rôle important.

Il nous paraît nécessaire pour ces raisons de désigner à l'échelon national d'une part un *office* chargé de la direction des opérations et, d'autre part, un *groupe de spécialistes* travaillant à plein temps à l'établissement des projets.

5. Conclusions

5.1 Notre commission relève l'opportunité du postulat présenté par M. le Conseiller national Hagmann, spécialement pour ce qui concerne l'urgence de disposer d'une documentation complète et actuelle sur l'étendue et les caractéristiques de notre territoire, nécessaire à l'agriculture, la sylviculture, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

5.2 Pour réaliser la *nouvelle statistique des superficies du pays*, il est logique de faire appel à toutes les sources d'information existantes et aux moyens techniques modernes pour collecter, analyser et mémoriser les données nécessaires.

5.3 Le futur *cadastral polyvalent suisse*, aujourd'hui à l'étude, doit comprendre les données nécessaires aux besoins du registre foncier, de l'aménagement du territoire et de l'utilisation du sol. Sa réalisation nécessite une

nouvelle définition des buts et tâches de la mensuration cadastrale, en tenant compte des aspects politique, technique et économique. Des moyens financiers beaucoup plus importants doivent être mis à disposition, correspondant à l'importance actuelle du cadastre dans la vie du pays.

5.4 Tout en poursuivant l'étude générale du cadastre polyvalent, notre commission a élaboré récemment un rapport intermédiaire concernant l'établissement des plans de base nécessaires à l'aménagement du territoire. Elle est d'avis que le cadastre polyvalent intégral ne peut être réalisé que par étapes. Parallèlement à l'exécution accélérée d'une mensuration parcellaire où elle fait défaut, il y a lieu d'intégrer à la mensuration existante des éléments prioritaires intéressant l'aménagement du territoire. Dûment complétée, la mensuration parcellaire officielle peut déjà fournir d'utiles renseignements pour la statistique des superficies. Cette mensuration existe aujourd'hui sur le 60 % du territoire national; elle est en cours d'exécution sur 7 autres pour-cent; le plan d'ensemble (plan topographique à l'échelle 1:5000 où 1:10 000) est disponible sur le 90 % du territoire et constitue également une importante source d'informations.

5.5 L'importante question de la *tenue à jour constante et complète* des plans et registres cadastraux, ainsi que du plan d'ensemble, est à revoir en priorité; les crédits nécessaires doivent être mis à disposition. Cela intéresse la Confédération, les cantons et les communes qui dis-

poseraient ainsi d'une documentation constamment valable.

5.6 En ce qui concerne le 33 % du territoire national, où *il n'existe aucune mensuration parcellaire*, une étude doit être entreprise au sujet des possibilités d'utilisation de plans existants exécutés pour des travaux d'améliorations foncières et de génie civil et au sujet de méthodes simplifiées pour exécuter rapidement des mensurations parcellaires valables pour les besoins du registre foncier, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture et de la sylviculture.

5.7 Une fois établi le catalogue des *diverses catégories d'utilisation du sol* (par le Bureau fédéral de statistique ou le Groupe de travail «Postulat Hagmann»), il y aura lieu d'examiner comment vont être déterminées ces diverses catégories, de manière que leurs surfaces puissent être enregistrées sans contraintes et figurées sur des plans. Cette étude doit se faire en collaboration entre le Bureau fédéral de statistique, la Direction fédérale des mensurations cadastrales et la Conférence des services cantonaux du cadastre.

Notre commission propose que la mise à jour des mensurations parcellaires existantes, avec les nouvelles catégories d'utilisation du sol, s'effectue tout au moins dans les terrains de valeur. Pour ce qui concerne les terrains où la culture a été abandonnée (jachère) la mensuration parcellaire peut fournir également des superficies, ces terres correspondant en général à des parcelles.

Nachführung numerischer Grundbuchvermessungen im Kanton Zürich

W. Fricker

Résumé

La Digital S. A., Zurich, développe en coopération avec le Canton de Zurich des programmes pour la mise à jour des mensurations cadastrales numériques.

Mit Beschluss Nr. 5805 vom 8. November 1972 hat der Regierungsrat des Kantons Zürich eine Arbeitsgruppe zur Prüfung der Einführung der EDV in der Grundbuchvermessung gebildet. Diese setzt sich aus Vertretern des Meliorations- und Vermessungsamtes, der ETHZ, der Vermessungsdirektion sowie aus freierwerbenden Ingenieurgeomatern zusammen. Als Berater wurden Mitarbeiter der Digital AG, Zürich, beigezogen.

Für die Durchführung von Neuvermessungen werden im Kanton Zürich schon seit vielen Jahren Grosscomputer mit Erfolg eingesetzt. Die Tätigkeit der Arbeitsgruppe konzentrierte sich deshalb in erster Linie auf die Nachführung solcher EDV-Vermessungen.

Dabei wurde auf ein umfassendes Konzept grosser Wert gelegt, das sowohl die Nachführung der Punkte, der Linien und des Registerinhaltes erlauben soll. Besondere Beachtung wurde den notwendigen Kontrollen bei der Nachführung zugemessen sowie der richtigen Be-

handlung der Probleme, die sich aus der Zeitverschiebung zwischen der technischen Durchführung einer Mutation und ihrer Rechtsgültigerklärung ergeben.

Eine weitere Randbedingung war die Berücksichtigung der Möglichkeit, die Vermessungsdaten eventuell später in eine kantonale Verwaltungsdatenbank einzubeziehen, damit auch Dritten, zum Beispiel Grundbuchämtern, Finanzverwaltungen und Planern, direkter Zugriff zu den Vermessungsdaten verschafft werden kann. Aus diesen Gründen stand eine Grosscomputerlösung im Zentrum der Überlegungen.

Da die anfallende Datenmenge bei der Nachführung, im Gegensatz zur Neuvermessung klein ist und zudem noch wenige Operate mit EDV bearbeitet werden können, sind private Rechenzentren nicht in der Lage, entsprechende Programmsysteme voll zu ihren Lasten zu entwickeln. Andrerseits besitzt die Digital AG mit ihren Programm- und Datensystemen PAVER 1 und GZ 1 die notwendigen Grundlagen und Kenntnisse für die Ausarbeitung eines Nachführungsverfahrens mit Grosscomputern.

Der Regierungsrat hat deshalb auf Empfehlung der Arbeitsgruppe beschlossen, sich an der Weiterentwicklung von Vermessungsdatenbanken und Nachführungsprogrammen bei der Digital AG finanziell zu beteiligen.

Es geht bei der nun laufenden Entwicklung vor allem darum, Erfahrungen zu sammeln bezüglich organisatorischer und finanzieller Fragen, die bei dieser Art von Nachführung noch offen sind. Es wird eine praxisnahe